

Monsieur le Directeur Académique,

"En France, toutes les sept minutes, une femme est violée ; tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex- conjoint ; 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans le couple." Ces chiffres publiés en 2016 lors du lancement 5ème Plan (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, ont rappelé, encore une fois, la réalité insoutenable et inacceptable de la violence à l'égard des femmes. Depuis des semaines et l'affaire Weinstein, la société fait un difficile travail sur elle-même pour briser le tabou des violences faites aux femmes et du harcèlement sexuel. Il était temps que le pouvoir politique apporte son soutien et prenne le relais pour passer d'une mobilisation citoyenne à une mobilisation de la République. Le plan présenté par le Président Macron est enfin une réponse à cette urgence. Une partie de ce plan implique directement l'Éducation nationale par la lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et une action particulière de détection et de lutte contre le cyber-harcèlement et l'accès à la pornographie. Le SE-Unsa accueille positivement ces annonces. Il faut maintenant que le ministère accompagne et soutienne les équipes éducatives pour concrétiser la volonté présidentielle. Pour faire évoluer les représentations et permettre aux enfants et aux jeunes de se construire en s'émancipant de leur environnement, les personnels de l'Éducation nationale ont besoin d'outils, de formation, de travail d'équipe et de dialogue avec les familles. Selon les propos du Président Macron, tout ceci est prévu. Le SE-Unsa sera attentif pour que ces engagements se concrétisent et que l'intention gouvernementale ne faiblisse pas. Il faudra de la détermination pour vaincre les obscurantismes qui, en 2014, avaient conduit à l'abandon des ABCD de l'Égalité. La mobilisation du Président de la République peut permettre de franchir une étape décisive dans la transformation de notre société, de notre École dont le SE-Unsa est et veut continuer à être acteur.

Les résultats de l'édition 2016 de l'étude internationale PIRLS sont tombés. Même si elles demeurent juste au-dessus de la moyenne, les performances en compréhension de l'écrit des élèves français en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (CM1) ont encore baissé. Ce sont les processus de compréhension les plus complexes (interpréter et apprécier) qui ont le plus fortement régressé. A une situation des plus préoccupantes, le ministre répond par un plan hors-sujet axé sur le déchiffrage et la maîtrise du code. Avec son programme « maîtrise de la langue française », il évacue la question de l'accès au sens et privilégie les apprentissages formels en relançant les découpages traditionnels (orthographe, grammaire, vocabulaire). Le SE-Unsa rappelle que les élèves testés par PIRLS 2016 ont débuté leur scolarité et subi pleinement la politique éducative de l'ère Sarkozy : programmes de 2008, semaine de 4 jours, suppression de postes, réduction de moitié des enseignants spécialisés en RASED, quasi-disparition de la formation initiale et continue. Ce qui a été si facile à démolir est beaucoup plus long à reconstruire. Ainsi, il faudrait laisser du temps aux derniers programmes de 2015, élaborés dans le consensus, en

prenant appui sur les travaux de la recherche. Pourtant, ils seraient déjà remis en cause par des progressions et repères annuels et des « ajustements nécessaires ». Pour le SE-Unsa, le ministre passe à côté de l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative pour relever le défi majeur de la maîtrise de la langue et de l'accès de tous à une compréhension autonome de l'écrit. Pour le syndicat, il faudrait un grand plan de formation initiale et continue ambitieux et inscrit dans la durée. Avec les neuf heures annuelles prévues par le ministre, nous sommes très loin du compte.

Autre annonce faite à grand battage médiatique, le ministre de l'Éducation vient de proposer un projet de décret laissant penser que le redoublement peut désormais être considéré comme un outil pertinent de remédiation aux difficultés des élèves. Le décret actuel réservait le redoublement à des cas de rupture des apprentissages scolaires (pour des raisons médicales ou parce que l'élève est empêché d'apprendre pour diverses raisons). Le décret proposé aujourd'hui en commission spécialisée pose le redoublement comme un outil utile en cas de difficultés importantes d'apprentissage, si les dispositifs d'accompagnement pédagogique ont échoué. Le redoublement comme outil de remédiation va à l'encontre de la logique des cycles, organisés pour laisser à chaque élève le temps de faire ses apprentissages à son rythme. Dès lors, et alors que toutes les politiques récentes ont été dans le sens d'une diminution drastique des redoublements, on pourrait à nouveau retrouver des élèves en fin de collège avec trois ans de retard ! On est donc face à un double discours. D'une part, la volonté affichée de s'appuyer sur la recherche pour guider les politiques éducatives, d'autre part la volonté de suivre le « bon sens » de l'opinion publique. D'une part marteler la nécessité de faire confiance aux équipes et de l'autre leur proposer un outil qui ne sert à rien, les laissant se débrouiller à moyens constants sur le terrain. Car il ne faut pas se leurrer, les dispositifs actuels ne sont pas suffisants. Jean-Michel Blanquer s'achète donc à bon compte l'image d'un ministre soucieux d'exigence et qui se bat pour rétablir l'autorité des maîtres et des savoirs. Concrètement, ce décret risque de relancer des pratiques inefficaces voire nocives sans proposer les moyens matériels et humains dont l'école de la République a besoin pour offrir à tous les élèves une réelle égalité.

Nous pensions nous retrouver aujourd'hui dans une CAPD dont l'ordre du jour porterait sur les promotions des professeurs des écoles. Ce point apparaît pour cette CAPD dans le calendrier annuel prévisionnel des instances mais pas dans la convocation. Dans le cadre du PPCR, un nouveau système d'avancement d'échelon avec un nouveau grade et une nouvelle grille d'échelon s'est mis en place au 1er septembre 2017. Cette année scolaire est particulière car elle fera co-exister un nouveau système d'avancement avec des critères de départage basés sur l'ancien dispositif. Les rendez-vous de carrière qui ont débuté cette année concerneront les accélérations de carrière pour la rentrée 2018. Plusieurs questions se posent sur le déroulement de ces rendez-vous de carrière. Le cadrage ministériel est clair, pourtant l'information faite aux collègues par leur inspecteur connaît des particularismes en fonction des circonscriptions, ainsi le document de référence devient-il par exemple un document requis pour l'entretien, là où il devrait être un support d'aide à la préparation pour le collègue. À compter de l'année prochaine, ce sera votre appréciation, Monsieur le directeur académique, basée sur l'évaluation des IEN, qui déterminera les 30% d'avancements accélérés. Quelle harmonisation des pratiques d'évaluation pour éviter les effets IEN ? Quels critères permettront de départager des profils semblables ? Comment seront classés les collègues ? Ces mêmes questionnements quant au classement des collègues

promouvables se posent pour les prochaines promotions à la classe exceptionnelle. Nous demandons à être associés à cette réflexion globale.

Nous finirons notre intervention en revenant sur la suppression des contrats aidés qui a remis en lumière, depuis la rentrée de septembre, la dégradation des conditions d'exercice des directrices et directeurs d'école et les difficultés de fonctionnement de l'école. La vulnérabilité de l'école est patente. La disparition des aides et la faiblesse du statut de l'école placent les enseignants et directeurs dans l'impossibilité d'assumer l'ensemble des missions et responsabilités qui ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école et de l'animation pédagogique que sur celui des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs. Pour le SE-Unsa, il est urgent d'ouvrir ce dossier et d'échanger sur les évolutions qui permettraient de construire des solutions pérennes dans un cadre juridique renouvelé. Dans l'attente, le SE-Unsa continue d'appeler les directrices et directeurs à prioriser les tâches à destination de la réussite des élèves et à répondre aux demandes administratives quand ils le peuvent.

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Cédrine Sancier
Annabelle Raynal